



CDL-PL-OJ(2022)003ann Or. angl.

Strasbourg, le 7 octobre 2022

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

132° SESSION PLENIERE VENISE

Scuola Grande di San Giovanni Evangelista

Vendredi 21 octobre 2022 (09:00-18:00) Samedi 22 octobre 2022 (09:30-12:30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 21 octobre 2022

09:00-11:00 Adoption de l'ordre du jour

Communication de la Présidente Communication du Bureau élargi Communication du Secrétariat

Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe

Échange de vues avec la Regione del Veneto

Suites données aux précédents avis de la Commission Discussion et adoption des avis concernant des Etats

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication de la Présidente

La Présidente présentera ses activités récentes (CDL(2022)042).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 20 octobre 2022.

4. Communication du Secrétariat

5. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec Monsieur l'Ambassadeur Gilberto Jerónimo, Représentant Permanent de Portugal auprès du Conseil de l'Europe et avec Monsieur l'Ambassadeur Mårten Ehnberg, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Rik Daems, ancien Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec M. Constantinos Efstathiou, Représentant de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

L'avis final sur la réforme constitutionnelle du Bélarus et sa conformité aux normes du Conseil de l'Europe et l'avis conjoint urgent sur les projets d'amendements au Code pénal turc concernant la disposition sur les « informations erronées ou trompeuses» entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 18 et 20).

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Gudrun Mosler-Törnström, Présidente de la Commission de suivi du Congrès, sur sa coopération avec ce dernier.

8. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un representant de la Regione del Veneto.

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis de la Commission de Venise (CDL(2022)030):

- Chypre: avis sur trois projets de loi réformant le système judiciaire (<u>CDL-AD(2021)043</u>);
- Bulgarie : l'avis intérimaire urgent sur le projet de nouvelle constitution est suivi par l'avis1098/2022 Bulgarie inspectorate judiciaire (anti-corruption) (CDL-AD(2020)035) ;
- Kazakhstan: avis sur le projet de loi "sur le commissaire aux droits de l'homme" est suivi par l'avis 1099/2022 (<u>CDL-AD(2021)049</u>);
- Norvège : avis conjoint sur la législation electorale de la Norvège (CDL-AD((2010)046)).

10. Andorre

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Monsieur l'Ambassadeur Joan Forner Rovira, Représentant Permanent d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)029) (DV/Sc/ha) sur la loi sur la création et le fonctionnement du Médiateur (CDL-REF(2022)032) rédigé sur la base des commentaires de Mme Barić, Mme Fura and M. Voyatzis. Cette demande d'avis a été présentée au nom du Gouvernement d'Andorre par le Représentant permanent d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe le 15 juillet 2022.

11. Bulgarie

11.1 Projet d'avis sur le projet d'amendements à la loi sur le système judiciaire concernant l'inspectorat du Conseil Supérieur de la Magistrature

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Krum Zarkov, ministre de la Justice de la Bulgarie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)040) (SJ/GID/ob) sur le projet d'amendements à la loi sur le système judiciaire concernant l'inspectorat du Conseil Supérieur de la Magistrature (CDL-REF(2022)025), rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, Mme Kiener, M. Kuijer et M. Qerimi. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de la Bulgarie le 11 août 2022.

11:00-11:30	Pause-café
11:30-13:00	Discussion et adoption des avis concernant des Etats

11.2 Projet d'avis sur les projets d'amendements au code de procédure pénale et à la loi sur le système judiciaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Krum Zarkov, ministre de la Justice de la Bulgarie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)031) (TP/GiD/se) sur les projets d'amendements au code de procédure pénale et à la loi sur le système judiciaire (CDL-REF(2022)029 and CDL-REF(2022)030) rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Hamilton, Mme Pabel et M. Qerimi. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de la Bulgarie le 27 juillet 2022. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion conjointe du 20 octobre 2022.

12. Kazakhstan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Elvira Azimova, Commissaire aux droits de l'homme de Kazakhstan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis

(CDL(2022)039) (ML/SK/vm) sur le projet de loi constitutionnelle sur le Commissaire aux Droits de l'Homme (CDL-REF(2022)035), rédigé sur la base des commentaires de M. Sørensen, M. Dimitris Christopoulos (expert, Commission de Venise) et M. Jan Helgesen (ancien membre, Norvège). Cette demande d'avis a été présentée par la Commissaire aux droits de l'homme le 11 août 2022. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les institutions de médiateur examineront ce projet d'avis lors de leur réunion du 20 octobre 2022.

13. République de Moldova

13.3 Projet d'avis sur les amendements au code des services de médias audiovisuels

La Commission est invitée à avoir un échange de vues avec Mme Olesea Stamate, Présidente de la Commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités du Parlement de la République de Moldova, faction parlementaire du Parti de l'action et de la solidarité (PAS), avec Mr Vlad Batrîncea, vice-président du parlement de la République de Moldova, Bloc des communistes et socialistes (BCS), faction parlementaire, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)043) (MJ/se) sur les amendements au code des services de médias audiovisuels et à certains actes normatifs incluant l'interdiction des symboles associés et utilisés dans les actions d'agression militaire (CDL-REF(2022)026 et CDL-REF(2022)027), rédigé sur la base des commentaires de Mme Bilkova, M. Grabenwarter et M. Velaers. Cet avis a été demandé par le Bloc des communistes et socialistes, une faction parlementaire du Parlement de la République de Moldavie, et transmis à la Commission par la Représentation permanente de la République de Moldava auprès du Conseil de l'Europe.

Cet avis a été préparé dans le cadre du <u>Mécanisme de Réponse Rapide (QRM)</u>, co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur <u>Partenariat pour une bonne gouvernance phase II</u>.

13.4 Projet de mémoire amicus curiæ sur la clarté des dispositions relatives à la lutte contre les activités extrémistes

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le Projet de mémoire *amicus curiae* (CDL(2022)033) (MJ/RG/se) sur la clarté des dispositions relatives à la lutte contre les activités extrémistes, rédigé sur la base des commentaires de Mme Bilkova, M. Grabenwarter et M. Velaers.Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été demandé par le président de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 4 août 2022.

Ce projet de mémoire *amicus curiæ* a été préparé dans le cadre du <u>Mécanisme de Réponse</u> <u>Rapide (QRM)</u>, co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur <u>Partenariat pour une bonne gouvernance phase II</u>.

13:00-14:30 Déjeuner 14:30-15:45 Discussion et adoption des avis concernant des Etats

13.1 Projet d'avis conjoint sur le projet de loi sur la Cour suprême de justice

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Veronica Mihailov-Moraru, Secrétaire d'État, ministère de la Justice de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe (CDL(2022)034) (MS/CF/rdp) sur le projet de loi sur la Cour suprême de justice (CDL-REF(2022)033), rédigé sur la base des commentaires de M. Dimitrov, M. Gaspar, M. Alexander Baramidze (expert, Commission de Venise) et Mme Nina Betetto (expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le ministre de la Justice de la République de Moldova le 22 août 2022. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 octobre 2022.

13.2 Projet d'avis conjoint sur le projet de code électoral

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Olesea Stamate, Présidente de la Commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités du Parlement de la République de Moldova, faction parlementaire du Parti de l'Action et de la Solidarité (PAS), et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et du BIDDH (CDL(2022)036) (PG/MJ/VI) sur le projet de code électoral (CDL-REF(2022)036) rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Holmøyvik et Mme Milašiūtė, ainsi que de M. Vasil Vashchanka et Mme Wiktorija Wislowska (experts, OSCE/BIDDH). Cet avis a été demandé par le Président du Parlement de la République de Moldova le 27 juillet 2022.

Cet avis conjoint a été préparé dans le cadre du <u>Mécanisme de Réponse Rapide (QRM)</u>, cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur <u>Partenariat pour une bonne gouvernance phase II.</u>

13.5 Projet de mémoire amicus curiæ conjoint relatif au délit d'enrichissement illicite

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiæ* conjoint avec le BIDDH (<u>CDL(2022)038</u>) (TvD/is) relatif à l'infraction d'enrichissement illicite, rédigé sur la base des commentaires de Mme Nussberger, Mme Otálora Malassis, M. Pinelli ainsi que M. Andrew Dornbierer, Mme Tetiana Khutor et M. Jeremy McBride (experts, BIDDH). Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été demandé par le Président de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 27 juillet 2022.

Ce mémoire *amicus curi*æ a été préparé dans le cadre du <u>Mécanisme de réponse rapide</u> (<u>QRM)</u>, co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur <u>Partenariat pour une bonne gouvernance phase II</u>.

14. Mexique

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Lorenzo Cordova Vianello, conseiller président de l'Institut National Electoral, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)035) (SK/PG/sch) sur le projet d'amendements constitutionnels concernant le système électoral du Mexique (CDL-REF(2022)031), rédigé sur la base des commentaires de Mme Biglino, M. Darmanović, M. Frendo et M. Kask. Cette demande d'avis a été présentée par le conseiller président de l'Institut national electoral, INE le 28 juin 2022.

16:00-16:15 Pause-café

16:15-18:00 Discussion et adoption des avis concernant des Etats

15. Serbia

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Maja Popović, ministre de la Justice de la Serbie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis (CDL(2022)037) (GiD/ba) sur les trois projets de lois mettant en œuvre les amendements constitutionnels relatifs au pouvoir judiciaire (le projet de loi sur l'organisation des tribunaux, le projet de loi sur les juges et le projet de loi sur le Conseil supérieur de la magistrature) (CDL-REF(2022)040, CDL-REF(2022)041 and CDL-REF(2022)042), rédigé sur la base des commentaires de Mme Kiener, M. Kuijer, M. Scholsem et M. Kaarlo Tuori (Président honoraire). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de la Serbie le 12 septembre 2022. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 octobre 2022.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du <u>Mécanisme de coordination des services</u> <u>d'experts (ECM)</u>, qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

16. Ukraine

16.1 Projet de mémoire amicus curiæ conjoint sur les questions liées à l'élection et la discipline des membres du Conseil supérieur de la justice de l'Ukraine

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de Mémoire *amicus curiæ* conjoint la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe (CDL(2022)041) (Sc/ms) sur les questions liées à l'élection et la discipline des membres Conseil supérieur de la justice de l'Ukraine (CDL-REF(2021)002), rédigé sur la base des observations de M. Kuijer, M. Nicolae Eşanu (ancien membre, République de Moldova), M. Gerhard Reissner (expert, DGI) and Mme Hanna Suchocka (Président honoraire). Cette demande de mémoire *amicus curiae* a été présentée par le Président de la cour Constitutionnelle de l'Ukraine le 1 juillet 2022.

19:15	Départ en bus de Piazzale Roma
19:45	Dîner au Restaurant Four Points at Mestre
22:30	Retour à Venise (Piazzale Roma)
	. 10104 4 101 (1.14=4)

Samedi 22 octobre 2022

09:30-11:00	Echange de vues
	Discussion et adoption des avis concernant des Etats

17. Échange de vues avec le procureur général d'Irlande

M. Paul Gallagher, le procureur général d'Irlande, s'adressera à la Commission.

18. Bélarus

À la suite de l'avis intérimaire urgent, rendu le 21 février 2022 et entériné en mars 2022, la Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, l'avis final (CDL(2022)028) (TP/ob) sur la réforme constitutionnelle. L'avis final sur la réforme constitutionnelle du Bélarus et sa conformité aux normes du Conseil de l'Europe (CDL-REF(2022)034), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Dimitrov, M. Mathieu, M. Petrov et M. Kaarlo Tuori (Président

honoraire). Cette demande d'avis a été présentée par le Président de l'Assemblée parlementaire le 26 août 2021. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les institutions de médiateur examineront ce projet d'avis lors de leur réunion du 20 octobre 2022.

19. Géorgie

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent (CDL-PI(2021)028) (TP/GID/sch) sur le projet de loi sur les amendements au code de procédure pénale adoptés par le Parlement de la Géorgie le 7 juin 2022 (CDL-REF(2021)024) rédigé sur la base des observations de Mme Kiener, M. Varga et M. James Hamilton (ancien membre, Commission de Venise). Cette demande d'avis a été introduite par le Président de la Géorgie. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 1er août 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise (CDL-AD(2018)019).

20. Türkiye

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe (CDL-PI(2022)032) (MS/ha) sur les projets d'amendements au Code pénal turc concernant la disposition sur les « informations erronées ou trompeuses» (CDL-REF(2021)038), CDL-REF(2022)039) et (CDL-REF(2022)043) rédigé sur la base des observations de M. Langášek, Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir et Mme Deirdre Kevin (Expert, DGI). Cette demande d'avis a été introduite par le Président de la Commission du suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 7 octobre 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise (CDL-AD(2018)019).

16. Ukraine

16.2 Avis conjoint urgent sur le projet de loi sur le référendum local en Ukraine

La Commission est invitée à entériner l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH (CDL-PI(2022)001) (SK/sch) sur le référendum local en Ukraine (CDL-REF(2022)002), rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Maiani, M. Josep Maria Castellà Andreu (ancien membre), et Mme Eirini Maria Gounari (experte, OSCE/BIDDH). Cette demande d'avis a été présenté par le Président du parlement de l'Ukraine. Cet avis conjoint urgent a déjà été publié le 10 février 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise (CDL-AD(2018)019).

11:00-11:30
Pause café
Etudes et rapports
Informations sur les conférences et séminaires
Rapport de la réunion de la sous-commission sur le pouvoir judiciaire
Rapport de la réunion conjointe de la sous-commission sur les
institutions démocratiques et sur les institutions de médiateur
Rapport de la réunion du Conseil des électons démocratiques
Divers
Dates des prochaines sessions

21. Recommandation 2235 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : éléments de la réponse du Comité des Ministres

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de commentaires (CDL(2022)032) (PG/vI) sur la recommandation 2235 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: « Défis récents à la sécurité en Europe: quel rôle pour le Conseil de

l'Europe? » En vue de la réponse du Comité des Ministres, rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos et M. Cameron.

22. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires suivants :

- Conférence européenne des procureurs à Palerme les 4 et 5 mai 2022 (<u>CDL-PI(2022)033</u>);
- Conférence sur le pouvoir judiciaire en tant que gardien de la démocratie à Erevan les 8 et 9 juillet 2022;
- Séminaire international sur le bicaméralisme : phénoménologie, évolution et défis actuels d'une institution « contestée » à Madrid les 4 et 5 juillet 2022 ;
- Table ronde internationale « société civile : pouvoir et responsabilité » à Strasbourg et en ligne le 13 septembre 2022 .

La Commission sera informée des conférences et séminaires à venir :

- 19^e Conférence européenne des administrations électorales sur l'intelligence artificielle et son impact potentiel sur les processus électoraux à Strasbourg les 14 et 15 novembre 2022 ;
- 16^e séminaire UniDem Med sur la transformation numérique de l'administration publique en format hybride à Rabat, au Maroc, les 23 et 24 novembre 2022.

23. Coopération avec d'autres pays

La Commission sera informée des développements constitutionnels aux Pays-Bas, en Tunisie et au Royaume-Uni.

24. Rapport de la réunion de la sous-commission sur le pouvoir judiciare (20 octobre 2022)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 20 octobre 2022.

25. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les Institutions de médiateur (20 octobre 2022)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 20 octobre 2022.

26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (20 octobre 2022)

Le président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 20 octobre 2022.

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur le projet de code électoral de la République de Moldova (CDL(2022)036) (PG/MJ/vI), le projet d'avis (CDL(2022)035) (SK/PG/sch) sur les projet d'amendements constitutionnels concernant le système électoral du Mexique et le projets de commentaires (CDL(2022)032) (PG/vI) sur la recommandation 2235 (2022) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : Défis récents à la sécurité en Europe : quel rôle pour le Conseil de l'Europe ? sont traités sous les points 13, 14 et 21.

27. Autres questions

28. Dates des prochaines sessions plénières

133 ^e session plénière		16-17 décembre 2022
134 ^e	session plénière	9-11 mars 2023
135 ^e	session plénière	29 juin-1er juillet 2023
136 ^e	session plénière	5-7 octobre 2023
137 ^e	session plénière	14-16 décembre 2023